

ANNEXE 2 :

PREPARATION DE LA JUSTIFICATION AU PREMIER EURO DES CREDITS DU PLF 2006

DOCUMENT PRO FORMA A RENSEIGNER PAR PROGRAMME

Projet annuel de performance :

Justification des crédits du programme

« XXX YYY ZZZ »

Éléments transversaux au programme

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Action n° 01						
Action n° 02						
Action n° 03						
Action n° 04						
Action n° 05						
Total action						

1. Dépenses de personnel

Schéma d'emplois par catégorie

Catégories	Exprimé en E.T.P.				Dépenses PLF (en euros)
	Constaté 2004	LFI 2005	PLF 2006	Variation PLF06 – LFI05	
TOTAUX					

Éléments sur les effets de structure

- Détailler les hypothèses de sorties ;
- ...
- ...
- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

- Détailler les hypothèses d'entrées
- ...
- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

- Le cas échéant, autres effets de structure (GVT positif,...)

...

...

...

...

Éléments salariaux

Fournir, selon les catégories d'emplois retenues pour le modèle de budgétisation au coût réel, l'évolution prévisionnelle de la RMPP :

- **Détail des mesures générales** (variation du point fonction publique, attribution uniforme de points d'indice ou de prime exceptionnelle,...) ;

...

...

...

...

...

...

...

- **Principales mesures catégorielles** (réformes statutaires, revalorisations indemnitaires,...) en distinguant :

- ✓ Statutaire
- ✓ Indemnitare

...

...

...

...

...

...

...

...

Effectifs et activité des services

Répartition des ETP par destination	Total ETP
Action n° 1	
Action n° 2	
Action n° 3	
Sous action n° 3.1	
Sous action n° 3.2	
Action n° 4	
Action n° 5	
Total ETP	

Mettre en relation les effectifs rémunérés, l'activité des services, le cas échéant documentés par un nombre restreint d'indicateurs pertinents.

Fournir la ventilation des ETP rémunérés par destination: action, éventuellement par sous action, voire par activité élémentaire.

...

...

...

...

...

...

...

Autres éléments

Détailler les dépenses de titre 2 relevant des prestations sociales non familiales et de l'action sociale en distinguant entre :

- les prestations sociales prises en charges par l'État (hors Famille) : CFA, indemnités chômage, congés de longue durée, etc.

...

...

...

...

...

▪ **L'action sociale interministérielle** (rappel des différents dispositifs et des déterminants de la dépense) ;

...

...

...

...

...

▪ **L'action sociale du ministère** (objet des différents dispositifs, critères d'attribution, montants moyens versés).

...

...

...

...

Autres éléments

...

...

...

...

2. Grands projets transversaux

Un suivi des grands projets de l'État (réorganisation, informatique, immobilier)

Les projets visés ici répondent nécessairement à un certain nombre de critères cumulatifs :

- ils concernent au moins deux actions du programme ;
- ils regroupent des crédits de natures différentes (personnel, fonctionnement, crédits d'investissement, etc.) ;
- ils possèdent, y compris leurs éventuelles subdivisions fonctionnelles ou locales, une maîtrise d'ouvrage commune, même si elle n'est pas unique ;
- la dépense totale initialement prévue excède un seuil financier donné : un seuil de 60 millions d'euros paraîtrait opportun, dans la mesure où il est de nature à appréhender non seulement toutes les opérations majeures de l'État mais également de saisir les programmes ministériels de toute première importance ;

▪ ils présentent un déroulement pluriannuel assorti d'un échéancier prévisionnel susceptible d'être suivi.
Le cas échéant, renvoyer à l'échéancier AE / CP.

Détailler la nature des crédits :

- rémunérations des ETP directement affectés au projet ;
- dépenses de fonctionnement (consommables, prestations, etc.) directes ;
- crédits d'investissement directs.

Le cas échéant, détailler les actions concernées

...

...

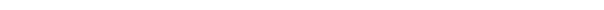
...

...

...

...

...



3. Coûts synthétiques transversaux

Cette justification au premier euro, de nature synthétique sera souhaitable : ...

- lorsque les crédits se rattachent à plusieurs actions du programme ; ...
- lorsqu'il est possible d'identifier, pour un ensemble de crédits de titres différents, un seul et même déterminant physique de la dépense ; ...
- et à la condition que ces éléments de justification soient réellement utilisés dans le dialogue budgétaire et/ou le dialogue de gestion. ...

...

...

...

...

...

...

...

...

...



Éléments par action

1. Action n° 01 : xxx

Autorisations d'engagement : yyy €

Crédits de paiement : zzz €

Ventilation des effectifs

Explicitation pour cette action du tableau de ventilation des ETP par destination.

...	...
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...

Justification des éléments de la dépense

Dépenses par nature

Les demandes de crédits qui n'ont pas fait l'objet d'une justification par des déterminants seront mentionnées sous forme de liste à la fin de chaque rubrique.

Fonctionnement :

Répartir les crédits demandés en fonction de leur principal déterminant physique :

- Rapporter les dépenses de fonctionnement courant (déplacements, matériel et fournitures de bureaux, reprographie, télécommunications, frais de correspondance, consommables informatiques, etc.) aux effectifs ;

- Identifier les dépenses relevant d'autres déterminants physiques, par exemple celles liées à l'activité des services ;

Deux cas particuliers (communs au fonctionnement et à l'investissement) :

Dépenses d'immobilier

- Regrouper les dépenses immobilières et frais liés aux locaux (loyers, entretien, nettoyage, énergie, etc.) en fonction des surfaces (SHON ou mieux la surface utile en m²) ;

- Le flux de « petit » investissement (équipement des agents : matériels, bureautique, mobilier) : à analyser comme le fonctionnement dont il se rapproche en fonction de ses déterminants physiques (essentiellement les effectifs pour le matériel de bureau et les surfaces pour l'entretien immobilier).

...

...

...

...

Dépenses informatiques (hors consommables liés à la bureautique, c'est-à-dire les prestations de service et les frais de maintenance) : distinguer entre les dépenses relatives aux applications et concernant les plateformes techniques :

▪ **Rattacher les dépenses aux applications informatiques pertinentes :**

✓ Présenter les applications, par catégorie « métier » ou de gestion et selon qu'elles sont terminées, en cours de développement ou en projet, en indiquant brièvement leur objet ;

✓ Préciser outre les crédits annuels, l'échéancier financier et de réalisation ainsi que les gains attendus pour les applications en cours de développement ou en projet ;

▪ Détailler les dépenses afférentes aux infrastructures (systèmes centraux, serveurs, réseaux, etc.).

...

...

...

...

...

...

...

Subventions pour charges de services publics

Présenter l'opérateur. **A défaut de justifier la subvention** versée sous la forme d'une rémunération de service (commande publique x prix unitaire), dès lors que cette présentation traduit effectivement la relation entre l'État et son opérateur, renvoyer vers la partie « opérateurs ».

Exemple fictif ci-dessous

Type de prestation	Volume	Unité	Prix	Prévisions 2006
Sous action 1 : Formation continue des agents du ministère				
Formation continue des inspecteurs	1.5	journee	680	1.030.20
Formation continue des contrôleurs	606	journee	609	368.750

...

...

...

...

...

Explications des prévisions pour 200...

...

...

...

...

...

▪ *Autorisations d'engagement : ...*

...

...

...

▪ *Crédits de paiement : ...*

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

Sous action 2 : Formation professionnelle qualifiante				
Formation continue des ingénieurs	17.670	journée	340	6.007.80
Formation continue des techniciens de l'industrie	8.51	journée	305	2.596.16
Veille technologie – Mise à jour des connaissances	3.45	demi-journée	250	864.250
Sous action 3 : Formation de reconversion				
Accompagnement des bénéficiaires	2.75	stagiaire	1.975	5.431.25
Hébergement centres	22.000	nuît	12,7	279.840
Restauration	49.500	repas	6,1	299.475
Total				

Investissement

Pour l'investissement de support, distinguer :

- Le flux de « petit » investissement (équipement des agents : matériels, bureautique, mobilier) : cf. ci-dessus ;
- L'investissement informatique : cf. ci-dessus ;
- L'équipement (véhicules, machines, etc.) : à suivre selon une logique de renouvellement du parc (parc en n-1 *taux de renouvellement* dépense unitaire moyenne) :
- Les dépenses immobilières : à suivre par projet ou par catégories de projets (objet, montants, échéanciers prévisionnels de réalisation et financier). **Le cas échéant, renvoyer à l'échéancier AE / CP.**

Deux cas particuliers, les infrastructures de transport et les investissements militaires (y compris l'équipement de la Gendarmerie nationale) :

Pour les investissements en **infrastructures de transport** :

- Soit il s'agit de projets individuellement significatifs, il convient alors de les identifier et d'en fournir les éléments explicatifs : montants consolidés (initiaux et actualisés) échéanciers de réalisation et échéanciers financiers, rentabilité socio-économique des projets, etc. ;
- Soit il s'agit de projets relevant d'opérations contractualisées, notamment sous contrats de plan État – Région (CPER), il convient alors de les classer par CPER en les détaillant (durée, montant total, ventilation entre les différents partenaires, ...) et au sein de chacun d'entre eux de préciser les principaux projets financés (montants consolidés, échéanciers de réalisation et échéanciers financiers, rentabilité socio-

économique si disponible). **Le cas échéant, renvoyer à l'échéancier AE / CP.**

Pour les investissements dans le **domaine de la Défense**, en différenciant l'équipement des investissements immobiliers :

- Indiquer la répartition prévisionnelle de la dotation entre les différents programmes d'armement ou catégories de programmes financés lorsqu'ils ne sont pas individuellement significatifs ;
- Présenter les principaux programmes en cours : données financières initiales et actualisées, échéanciers de réalisation et de financement. **Le cas échéant, renvoyer à l'échéancier AE / CP.**

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

Explications des prévisions pour 200...

...

...

...

...

...

▪ **Autorisations d'engagement : ...**

...

...

...

▪ **Crédits de paiement : ...**

...

...

...

...

Dépenses d'intervention

Présentation par dispositif ou regroupement de dispositifs

Transferts aux ménages

A – La justification au premier euro des dépenses de transferts doit tendre à s'approcher d'une présentation en volume (nombre de bénéficiaires) et en prix (dépense unitaire moyenne). Elle consiste donc à présenter les hypothèses de prévision des crédits par dispositif.

Il est possible de distinguer entre :

▪ les dispositifs de transferts à « guichet ouvert », la justification au premier euro implique alors :

✓ l'estimation du nombre des bénéficiaires ou demandeurs : indiquer les hypothèses de calcul (correction d'un tendanciel, révision d'un stock existant par des entrées et sorties du dispositif...);

✓ la prévision de dépense unitaire moyenne : indiquer les hypothèses de calcul (montant défini par un texte ou dépendant plus ou moins de la situation des bénéficiaires et de paramètres extérieurs).

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

▪ les dispositifs de transferts « contingentés » (c'est-à-dire où le volume de prestations est déterminé de manière exogène), la justification au premier euro implique alors uniquement un travail de prévision de la dépense unitaire moyenne.

...

...

...

...

B – A défaut, présenter les caractéristiques du dispositif de transfert (bénéficiaires, éventuellement classés par catégories, objet de l'aide accordée, ...).

...

...

...

...

...

...

...

Transferts aux entreprises

Indiquer, chaque fois que possible, le volume d'aides envisagé/attendu et le montant unitaire retenu en détaillant les hypothèses qui les justifient ;

Présenter, à défaut, les caractéristiques du dispositif de transfert (bénéficiaires, éventuellement classés par

catégories, objet de l'aide accordée, nature des projets financés, ...).

...

...

...

...

Transferts aux collectivités territoriales

Présenter les dispositifs inscrits sous la forme de dotations budgétaires (objet, bénéficiaires) ;

Produire les hypothèses et les principaux déterminants du calcul de ces dotations.

...

...

...

...

...

Transferts aux autres collectivités

Identifier les bénéficiaires (non-opérateurs de l'État) ou les catégories de bénéficiaires (compte tenu de leur nombre élevé) et l'objet du transfert.

Si possible : produire les hypothèses et les principaux déterminants du calcul de ces dotations.

...

...

...

...

...

Explications des prévisions pour 200...

...

...

...

...

...

- Autorisations d'engagement : ...

...

...

...

- Crédits de paiement : ...

...

...

...

...

Grands projets

Un suivi des grands projets de l'État (réorganisation, informatique, immobilier).

Les projets visés ici répondent nécessairement à un certain nombre de critères cumulatifs :

- ils sont spécifiques à cette action ;
 - ils regroupent des crédits de natures différentes (dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, crédits d'investissement, etc.) ;
 - ils possèdent, y compris leurs éventuelles subdivisions fonctionnelles ou locales, une maîtrise d'ouvrage commune, même si elle n'est pas unique ;
 - la dépense totale initialement prévue excède un seuil financier donné : un seuil de 60 millions d'euros paraîtrait opportun, dans la mesure où il est de nature à appréhender non seulement toutes les opérations majeures de l'État mais également de saisir les programmes ministériels de toute première importance ;
 - ils présentent un déroulement pluriannuel assorti d'un échéancier prévisionnel susceptible d'être suivi.
- Le cas échéant, renvoyer à l'échéancier AE / CP.**

Détailler la nature des crédits :

- rémunérations des ETP directement affectés au projet ;
- dépenses de fonctionnement (consommables, prestations, etc.) directes ;
- crédits d'investissement directs.

...

...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...

- et à la condition que ces éléments de justification soient réellement utilisés dans le dialogue budgétaire et/ou le dialogue de gestion.

...
...
...
...
...
...
...
...
...
...

Coûts synthétiques

Cette justification au premier euro, de nature synthétique sera souhaitable :

- lorsqu'il est possible d'identifier, pour un ensemble de crédits de titres différents, un seul et même déterminant physique de la dépense ;
-

2. Action n° 02 : yyy

Autorisations d'engagement : yyy €

Crédits de paiement : zzz €

Ventilation des effectifs

Explication pour cette action du tableau de ventilation des ETP par destination.

...

...

...

...

...

...

...

...

...

Deux cas particuliers (communs au fonctionnement et à l'investissement) :

Dépenses d'immobilier

- Regrouper les dépenses immobilières et frais liés aux locaux (loyers, entretien, nettoyage, énergie, etc.) en fonction des surfaces (SHON ou mieux la surface utile en m²) ;

- Le flux de « petit » investissement (équipement des agents : matériels, bureautique, mobilier) : à analyser comme le fonctionnement dont il se rapproche en fonction de ses déterminants physiques (essentiellement les effectifs pour le matériel de bureau et les surfaces pour l'entretien immobilier).

Justification des éléments de la dépense

Dépenses par nature

Les demandes de crédits qui n'ont pas fait l'objet d'une justification par des déterminants seront mentionnées sous forme de liste à la fin de chaque rubrique.

Fonctionnement :

Répartir les crédits demandés en fonction de leur principal déterminant physique :

- Rapporter les dépenses de fonctionnement courant (déplacements, matériel et fournitures de bureaux, reprographie, télécommunications, frais de correspondance, consommables informatiques, etc.) aux effectifs ;

- Identifier les dépenses relevant d'autres déterminants physiques, par exemple celles liées à l'activité des services ;

...

...

...

...

...

...

Dépenses informatiques (hors consommables liés à la bureautique, c'est-à-dire les prestations de service et les frais de maintenance) : distinguer entre les dépenses relatives aux applications et concernant les plateformes techniques :

- **Rattacher les dépenses aux applications informatiques pertinentes :**

✓ Présenter les applications, par catégorie « métier » ou de gestion et selon qu'elles sont terminées, en cours de développement ou en projet, en indiquant brièvement leur objet ;

✓ Préciser outre les crédits annuels, l'échéancier financier et de réalisation ainsi que les gains attendus pour les applications en cours de développement ou en projet ;

▪ Détailler les dépenses afférentes aux infrastructures (systèmes centraux, serveurs, réseaux, etc.).

...

...

...

...

...

...

...

Subventions pour charges de services publics

Présenter l'opérateur. A défaut de justifier la subvention versée sous la forme d'une rémunération de service (commande publique x prix unitaire), dès lors que cette présentation traduit effectivement la relation entre l'État et son opérateur, renvoyer vers la partie « opérateurs ».

...

...

...

...

...

Explications des prévisions pour 200...

...

...

...

▪ **Autorisations d'engagement : ...**

...

...

▪ **Crédits de paiement : ...**

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

Exemple fictif ci-dessous

Type de prestation	Volume	Unité	Prix	Prévisions 2006
Sous action 1 : Formation continue des agents du ministère				
Formation continue des inspecteurs	1.5	journée	680	1.030.20
Formation continue des contrôleurs	606	journée	609	368.750
Sous action 2 : Formation professionnelle qualifiante				
Formation continue des ingénieurs	17.670	journée	340	6.007.80
Formation continue des techniciens de l'industrie	8.51	journée	305	2.596.16
Veille technologie – Mise à jour des connaissances	3.45	demi-journée	250	864.250

Sous action 3 : Formation de reconversion				
Accompagnement des bénéficiaires	2.75	stagiaire	1.975	5.431.25
Hébergement centres	22.000	nuit	12,7	279.840
Restauration	49.500	repas	6,1	299.475
Total				

Investissement

Pour l'investissement de support, distinguer :

- Le flux de « petit » investissement (équipement des agents : matériels, bureautique, mobilier) : cf. ci-dessus ;
- L'investissement informatique : cf. ci-dessus ;
- L'équipement (véhicules, machines, etc.) : à suivre selon une logique de renouvellement du parc (parc en n-1 *taux de renouvellement* dépense unitaire moyenne) ;
- Les dépenses immobilières : à suivre par projet ou par catégories de projets (objet, montants, échéanciers prévisionnels de réalisation et financier). **Le cas échéant, renvoyer à l'échéancier AE / CP.**

Deux cas particuliers, les infrastructures de transport et les investissements militaires (y compris l'équipement de la Gendarmerie nationale) :

Pour les investissements en **infrastructures de transport** :

- Soit il s'agit de projets individuellement significatifs, il convient alors de les identifier et d'en fournir les éléments explicatifs : montants consolidés (initiaux et actualisés) échéanciers de réalisation et échéanciers financiers, rentabilité socio-économique des projets, etc. ;
- Soit il s'agit de projets relevant d'opérations contractualisées, notamment sous contrats de plan État – Région (CPER), il convient alors de les classer par CPER en les détaillant (durée, montant total, ventilation entre les différents partenaires, ...) et au sein de chacun d'entre eux de préciser les principaux projets financés (montants consolidés, échéanciers de réalisation et échéanciers financiers, rentabilité socio-économique si disponible). **Le cas échéant, renvoyer à l'échéancier AE / CP.**

Pour les investissements dans le **domaine de la Défense**, en différenciant l'équipement des investissements immobiliers :

▪ Indiquer la répartition prévisionnelle de la dotation entre les différents programmes d'armement ou catégories de programmes financés lorsqu'ils ne sont pas individuellement significatifs ;

▪ Présenter les principaux programmes en cours : données financières initiales et actualisées, échéanciers de réalisation et de financement. **Le cas échéant, renvoyer à l'échéancier AE / CP.**

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

Explications des prévisions pour 200...

...
...
...
...
...

▪ Autorisations d'engagement : ...

...
...
...

▪ Crédits de paiement : ...

...
...
...
...

...

...

...

▪ les dispositifs de transferts « contingentés » (c'est-à-dire où le volume de prestations est déterminé de manière exogène), la justification au premier euro implique alors uniquement un travail de prévision de la dépense unitaire moyenne.

...

...

...

...

Dépenses d'intervention

Présentation par dispositif ou regroupement de dispositifs

Transferts aux ménages

A – La justification au premier euro des dépenses de transferts doit tendre à s'approcher d'une présentation en volume (nombre de bénéficiaires) et en prix (dépense unitaire moyenne). Elle consiste donc à présenter les hypothèses de prévision des crédits par dispositif.

Il est possible de distinguer entre :

▪ les dispositifs de transferts à « guichet ouvert », la justification au premier euro implique alors :

✓ l'estimation du nombre des bénéficiaires ou demandeurs : indiquer les hypothèses de calcul (correction d'un tendancier, révision d'un stock existant par des entrées et sorties du dispositif...);

✓ la prévision de dépense unitaire moyenne : indiquer les hypothèses de calcul (montant défini par un texte ou dépendant plus ou moins de la situation des bénéficiaires et de paramètres extérieurs).

...

...

...

...

...

...

...

B – A défaut, présenter les caractéristiques du dispositif de transfert (bénéficiaires, éventuellement classés par catégories, objet de l'aide accordée, ...).

...

...

...

...

...

...

...

Transferts aux entreprises

Indiquer, chaque fois que possible, le volume d'aides envisagé/attendu et le montant unitaire retenu en détaillant les hypothèses qui les justifient ;

Présenter, à défaut, les caractéristiques du dispositif de transfert (bénéficiaires, éventuellement classés par catégories, objet de l'aide accordée, nature des projets financés, ...).

...

...

...

...

Transferts aux collectivités territoriales

Présenter les dispositifs inscrits sous la forme de dotations budgétaires (objet, bénéficiaires) ;

Produire les hypothèses et les principaux déterminants du calcul de ces dotations.

...
...
...
...
...

Transferts aux autres collectivités

Identifier les bénéficiaires (non-opérateurs de l'État) ou les catégories de bénéficiaires (compte tenu de leur nombre élevé) et l'objet du transfert.

Si possible : produire les hypothèses et les principaux déterminants du calcul de ces dotations.

...
...
...
...
...
...

Explications des prévisions pour 200...

...
...
...
...
...

▪ Autorisations d'engagement : ...

...
...

▪ Crédits de paiement : ...

...
...
...
...

Grands projets

Un suivi des grands projets de l'État (réorganisation, informatique, immobilier).

Les projets visés ici répondent nécessairement à un certain nombre de critères cumulatifs :

- ils sont spécifiques à cette action ;
 - ils regroupent des crédits de natures différentes (dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, crédits d'investissement, etc.) ;
 - ils possèdent, y compris leurs éventuelles subdivisions fonctionnelles ou locales, une maîtrise d'ouvrage commune, même si elle n'est pas unique ;
 - la dépense totale initialement prévue excède un seuil financier donné : un seuil de 60 millions d'euros paraîtrait opportun, dans la mesure où il est de nature à appréhender non seulement toutes les opérations majeures de l'État mais également de saisir les programmes ministériels de toute première importance ;
 - ils présentent un déroulement pluriannuel assorti d'un échéancier prévisionnel susceptible d'être suivi.
- Le cas échéant, renvoyer à l'échéancier AE / CP.**

Détailler la nature des crédits :

- rémunérations des ETP directement affectés au projet ;
- dépenses de fonctionnement (consommables, prestations, etc.) directes ;
- crédits d'investissement directs.

...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...

...

...

Coûts synthétiques

...

Cette justification au premier euro, de nature synthétique sera souhaitable :

...

▪ lorsqu'il est possible d'identifier, pour un ensemble de crédits de titres différents, un seul et même déterminant physique de la dépense ;

...

...

▪ et à la condition que ces éléments de justification soient réellement utilisés dans le dialogue budgétaire et/ou le dialogue de gestion.

...

...

...

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

(en milliers d'euros)	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		
	En cours après reports	Demandées pour 2006	En cours après reports	Demandés pour 2006	A ouvrir après 2006
Total du programme					

1. En cours d'autorisations d'engagement = Autorisations d'engagement disponibles + Autorisations d'engagement affectées non soldées + Autorisations d'engagement consommées non soldées. Ces autorisations d'engagement prennent en compte les crédits ouverts en LFI 2005 ainsi que les reports de 2004 vers 2005.
 2. En cours de crédits de paiement : il s'agit des crédits de paiement de la LFI 2005 et des reports de 2004 vers 2005.

Les éléments ci-dessous complètent et précisent la justification des besoins de crédits de paiement développées dans les parties précédentes.

...

...

...

Dépenses pluriannuelles

Pour les dispositifs ou opérations anciens (pour lesquels les AE ont été obtenues au titre des exercices 200n-1 et antérieurs) :

- de rappeler brièvement les modalités de fonctionnement du dispositif ou de l'opération ;
- Le cas échéant, commenter l'évolution du dispositif : avancement physique des travaux, réévaluation du coût global par rapport aux AE ouvertes (notamment si les AE affectées sont différentes des AE ouvertes)
- Préciser les modifications apportées dans le besoin de CP notamment par rapport au montant d'AE réellement affecté (pour une tranche fonctionnelle, le besoin total de CP ne pourra être supérieur aux AE affectées), au rythme des travaux, aux reports...

...

...

...

Dépenses annuelles

Pour les dépenses dites annuelles pour lesquelles la budgétisation s'effectue en théorie en AE=CP, de faire apparaître un éventuel impact des variations des «à payer» afin de décrire plus précisément les modalités d'obtention des crédits de paiement dans l'esprit des travaux menés sur les AE.

- Cette budgétisation doit permettre de réduire les reports «» en ouvrant les CP réellement nécessaires au titre de l'année.

- Le besoin de CP peut être estimé ainsi :

⇒ CP correspondant au montant des AE (AE=CP)

– CP qui ne seront exigibles que l'année suivante

+ CP à ouvrir pour la couverture des restes à payer des années antérieures

- Cette budgétisation peut également traduire une évolution des modalités de gestion : accroissement ou réduction des délais de paiement, modification dans le rythme de la dépense...

...

...

...

